



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Aménagements de voirie en vue d'insérer un aménagement cyclable séparatif par rapport à la circulation générale, constituant la Voie Lyonnaise 3 nord, entre le pont de l'Île Barbe (Lyon 9ème) et la limite communale de Quincieux (rive droite de la Saône, le long de la RD51) ainsi que la limite communale de Genay (pour la branche rive gauche de la Saône, le long de la RD433).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Métropole de Lyon

Raison sociale

N° SIRET

2 0 0 0 4 6 9 7 7 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

SACCO

Cécile

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. c) Construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10 km.	Le projet consiste en des aménagements de voirie au droit de routes et chemins existants avec notamment l'élargissement et sécurisation des aménagements cyclables existants et leur mise en site propre sur tout le linéaire afin de garantir un aménagement bidirectionnel continu sur l'ensemble du tracé, une partie en piste (vélos seuls) et une partie en voie verte (vélos et piétons). Le linéaire d'aménagement cyclable du présent projet s'étend sur 23,5 km.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur l'amélioration des aménagements cyclables existants, l'intégration de nouveaux aménagements et la sécurisation des cycles à l'insertion des carrefours. Le tracé suit la RD51 depuis l'Île Barbe jusqu'à Quincieux et la RD433 du pont de Neuville à Genay.

La majeure partie de l'itinéraire possède déjà des aménagements cyclables avec des typologies différentes. En effet, on compte aujourd'hui environ 6,1km de pistes cyclables (y compris pistes transitaires), 2,9 km de voies vertes, 12,3 km de bandes cyclables, 0,6 km de couloir bus partagé. Seulement 1,6 km du linéaire total ne comporte aucun aménagement cyclable.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs généraux du projet sont les suivants :

- Développer la pratique du vélo en améliorant ou créant des infrastructures dédiées ;
- Améliorer de la qualité de l'air, en lien avec la zone à faibles émissions ;
- Lutter contre les nuisances sonores dues au trafic routier ;
- Lutter contre la sédentarité ;
- Lutter contre les îlots de chaleur et améliorer le confort urbain par la végétalisation.

L'objectif est d'offrir un aménagement cyclable bidirectionnel continu sur l'ensemble du tracé, avec une partie en piste (vélos seuls) et une partie en voie verte (vélos et piétons).

L'enjeu de cette voie est également de renforcer la multimodalité en sécurisant le rabattement vélo vers les gares présentes sur le territoire.

Enfin il est proposé d'harmoniser les vitesses autorisées : 50 km/h en ville avec passages ponctuels à 30 km/h, et 70 km/h hors agglomération.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet prévoit la création de pistes cyclables et de voies vertes sur les emprises de voirie disponibles avec pose de dispositifs séparatifs, en reprofilant la voirie et/ou en créant les aménagements cyclables sur les accotements de voirie disponibles (les cartes des emprises du projet sont disponibles en annexe). Les carrefours seront également traités pour favoriser l'insertion sécurisée des cycles.

Du nord au sud, les aménagements suivants sont envisagés (cf annexe 5) :

- Depuis le terminus de la L3 Nord, de la route de Varennes (Quincieux) à l'avenue du 2ème Spahis (Saint-Germain) : un aménagement en voie verte est envisagé ;
- Depuis l'avenue du 2ème Spahis (Saint-Germain) à la route des Gorges d'enfer (Curis) : un aménagement en voie verte est envisagé ;
- Depuis la route des Gorges d'enfer au pont d'Albigny - Neuville : un aménagement en voie verte est envisagé ;
- L'aménagement existant le long de la RD433 à Neuville et Genay sera conservé. Certaines intersections et la rue Barrée seront toutefois réaménagées ;
- Le long de la RD51, jusqu'à la rue P. Termier (Lyon 9), l'aménagement envisagé prendra la forme d'une piste bidirectionnelle ou d'une voie verte selon les secteurs et contraintes.
- au droit du pont de l'Île Barbe, 3 variantes d'aménagement restent encore à l'étude en raison des contraintes existantes.

Le projet ne prévoit pas d'élargir les emprises de voirie existantes, ni en phase chantier ni en phase d'exploitation. La circulation sera maintenue pendant la durée des travaux sur les voies publiques existantes. Toutefois, les travaux nécessiteront la mise en place d'alternats ou de sens uniques. Des fermetures ponctuelles pourront également être effectuées. Durant les phases de mise à sens unique ou de fermetures ponctuelles, des déviations seront mises en place et un plan de communication riverains sera mis en œuvre.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, les voies existantes au droit desquelles s'inscrit le projet seront maintenues à double sens. Elles seront dotées sur la totalité du linéaire d'aménagements cyclables dédiés et continus.

Les travaux permettront également d'offrir des espaces plus confortables pour les piétons (accessibilité PMR, traversées piétonnes, etc.).

Ainsi, le projet permettra de favoriser le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle, en encourageant les déplacements cyclables et piétons.

L'aménagement cyclable sera doté d'une signalisation lisible et adaptée.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

A ce stade, on peut identifier :

- Consultation des Architectes des Bâtiments de France (interface avec les périmètres de protection au titre des monuments historiques)
- RGC et ITE : Les services du préfet seront saisis sur ce volet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Le linéaire d'aménagement cyclable du présent projet s'étend sur environ 23.5 km.	23 500ml de linéaire 63 500 m ² environ.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 4 ° 8 3 , 0 4 " 8 Lat. : 4 5 ° 7 9 , 7 9 " 7

Point de d'arrivée : Long. : 0 4 ° 7 7 , 4 8 " 3 Lat. : 4 5 ° 9 1 , 6 9 " 9

Communes traversées :

Lyon 9 pont de l'Ile Barbe (point de départ); Collonges au Mont d'Or; St-Romain; Couzon; Albigny; Curis; St-Germain; Quincieux (point d'arrivée n°1); Neuville;Genay (point d'arrivée n°2) (cf annexe 3)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU-H de la Métropole de Lyon (Mise à jour n°5 en date du 24 Novembre 2022).
Zones : N1, UPp, N2, URc2c, UEi2, UCe4b, URi2d, AUEi2, URm2b, URm2d, URi1a, URm2a, A2, A1.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en partie sur la ZNIEFF de type II : Val de Saône Méridional qui concerne le cours de la Saône, ses annexes fluviales et sa plaine inondable et souligne l'importance des interactions biologiques existant encore dans la rivière, la prairie inondable et les divers espaces naturels périphériques. Le projet se situe également à proximité d'autres ZNIEFF de type I et II. Le projet se limitant aux voiries aménagées en quais de Saône, il n'y aura pas d'interactions avec ces différentes zones (cf. carte en annexes)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes traversées par le projet ne sont pas des communes littorales
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas à proximité d'un parc national, d'un parc naturel marin, d'une réserve naturelle, d'une zone de conservation halieutique, ni d'un parc naturel régional.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État dans le Département du Rhône et la Métropole de Lyon (2019-2023) a été approuvé par l'arrêté préfectoral n°69-2020-07-09-01 le 09 juillet 2020. Le PPBE de la Métropole de Lyon a été approuvé par délibération du conseil métropolitain n° 2021-0849 du 13 décembre 2021.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé : - dans les abords de 7 éléments inscrits au titre des monuments historiques (cf annexes complémentaires). - dans le site patrimonial remarquable de Neuville-sur-Saône et Albigny-sur-Saône (1911140655) (cf annexes complémentaires).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve à proximité de la zone humide liée à la ripisylve de la Saône qui figure à l'inventaire des zones humides de la Métropole de Lyon mais il n'aura aucune interaction avec celle-ci, les travaux restant sur les quais de Saône aménagés.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des communes traversées par le projet sont couvertes par le par le PPRI Grand Lyon secteur Saône. Les communes de Curis, Genay, Neuville et Saint Germain sont couvert par le PPRT Genay (69) - BASF Agri Production - Coatex
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI fût approuvé le 12 décembre 2006 tandis que le PPRT fût approuvé le 10 novembre 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité de quelques sites et sols pollués, cependant il n'y aura aucune interaction entre le projet et ces derniers. (cf. carte Annexes complémentaires). En cas d'excavation de terre, ces dernières feront l'objet d'analyses selon l'arrêté du 12/12/2014 (conditions d'admission des déchets inertes) afin de définir leur filière.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone de répartition des eaux. La zone la plus proche, est située à 5,9 km.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est en interface avec un périmètre de protection rapproché situé sur Curis et Saint-Germain (069_R_0036).
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du projet se trouve dans le site inscrit du centre historique de Lyon (UNESCO). Les Architectes des Bâtiments de France seront consultés afin de définir un projet le plus qualitatif possible et s'intégrant parfaitement dans le contexte patrimonial du site. On rappellera que le projet consiste en des aménagements légers sur voirie d'ores et déjà existante.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont : la Zone Spéciale de Conservation "Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage" et est situé à 3,1 km à l'Est du projet ainsi que la Zone de Protection Spéciale "La Dombes" situé à 5,9 km à l'Est du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas dans un site classé.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement dans les eaux souterraines ou superficielles n'est prévu dans le cadre du projet. L'alimentation en eau sera réalisée sur le réseau AEP métropolitain ou via des citernes de chantier.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucune modification ni aucun drainage des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine de démolitions de revêtement, etc. Les matériaux excédentaires seront valorisés au maximum ou gérés en tant que déchets dans les filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La reprise du revêtement ainsi que la création de bordures nécessitera un apport de matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les enrobés et bordures seront composés en tout ou partie de ressources naturelles du sol et du sous-sol : dérivés pétroliers, roches (bordures, granulats, etc.), etc.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'a pas vocation à utiliser les ressources et équipements d'alimentation en eau potable et d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'environnement dans lequel le projet s'inscrit est urbanisé sur une majeure partie du linéaire. Seul le tracé sur la commune de Quincy est en milieu rural. L'essentiel du tracé comprend des aménagements existants, nécessitant uniquement une réorganisation des espaces (pose de bordures, reprise de trottoirs, signalisation, etc.). Bien que s'inscrivant partiellement en ZNIEFF de type II, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause le corridor écologique lié à la Saône car il s'insère en quai haut sur des secteurs aménagés.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches (Miribel-Jonage et La Dombes) du projet sont respectivement situés à 3,1 km et 5,9 km à l'Est du projet. Il n'y aura pas d'interaction directe avec ces sites Natura 2000 étant donné la distance séparant les sites Natura 2000 et le projet, ni d'interaction indirecte étant donné que le projet consiste en des aménagements légers de voiries existantes en quai haut.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé en milieu anthropisé, le projet n'engendrera pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par : - Un risque d'inondation par débordement de la Saône moyen à fort; - Un potentiel de radon variant de faible à fort; - Une exposition au retrait gonflement des argiles moyenne sur la grande majorité du projet; - des mouvements de terrain par glissement et éboulement.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ces aménagements cyclables ne sont pas susceptibles d'engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet est en zone altérée dans la cartographie de l'observatoire Régional Harmonisé Auvergne Rhône Alpes des Nuisances Environnementales. La conception du projet a été menée afin d'éloigner le plus les usagers en modes actifs des nuisances air/ bruit de la route et des voies ferrées.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier sera susceptible d'engendrer une augmentation des trafics de poids lourds et engins de chantier dans le cadre de la réalisation des travaux. La phase d'exploitation a pour vocation de favoriser le recours aux modes de déplacements actifs et aux transports en commun, réduisant ainsi le trafic routier.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier pourra être source de nuisances sonores ponctuelles et temporaires. En favorisant l'accessibilité aux modes actifs et aux transports collectifs, le projet contribuera à réduire le trafic routier et les nuisances sonores associées.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par des nuisances sonores liées à la circulation routière du quai et à la circulation ferroviaire des voies ferrées qui bordent le projet de l'île barbe à l'autoroute A466 (Quincieux).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier est susceptible de générer des nuisances olfactives très limitées. Mais, le projet va favoriser les déplacements alternatifs à terme et ainsi réduire les odeurs issus du trafic motorisé
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, le projet a pour vocation de favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. Ce faisant, il permettra de réduire les nuisances olfactives liées aux véhicules motorisés.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier pourra être source de vibrations ponctuelles et temporaires. A terme, la réduction de l'emprise dédiée à la circulation générale va permettre de réduire les vibrations vis à vis des riverains.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est probablement concernée par des légères vibrations en lien avec les voies ferrées qui longent le projet de l'île barbe à l'autoroute A466 (Quincieux).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux seront principalement réalisés en période diurne.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parties de projet en agglomération sont éclairées par des mâts d'éclairage.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls rejets liquides engendrés par le projet proviennent des eaux pluviales (eaux de ruissellement).
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun effluent ne sera généré par le projet en dehors des eaux pluviales issues du ruissellement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet générera des déchets qui seront gérés conformément à la réglementation en vigueur. La valorisation et la réutilisation des matériaux seront favorisées. Les déchets non réutilisables seront envoyés dans les filières agréées pour les déchets non dangereux, inertes et dangereux. En phase d'exploitation, le projet n'engendrera pas de déchets. Les voiries seront entretenues par les services de la Métropole.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne 7 périmètres de protection de monuments historiques. L'Architecte des Bâtiments de France sera consulté afin d'insérer le projet au caractère patrimonial du secteur. Le projet se trouve également dans 2 zones de présomption de prescription archéologique (celle de Lyon et celle de Quincieux)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements s'insèrent en zone urbanisée et ne concernent aucun espace agricole ou boisement. Le projet permettra de faciliter les déplacements piétons et à vélo. A noter que les terres agricoles situées à l'ouest des voies ferrées font partie d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP). Le PENAP n'a aucune interface avec le projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'inscrit dans le réseau des Voies Lyonnaises et consiste en la branche nord de la Voie Lyonnaise 3. Cette section de la Voie Lyonnaise 3 constitue un projet fonctionnellement indépendant, lié notamment à la constitution du réseau. En effet, la ligne 3, pénétrante cyclable depuis Genay d'une part, Quincieux d'autre part, croisera à hauteur de l'Île Barbe la Voie Lyonnaise 2 en direction du plateau nord puis de la Part Dieu. Comme convenu avec les services de l'État, la section suivante de la Voie Lyonnaise 3, dans sa séquence urbaine, projet fonctionnellement indépendant, fera l'objet d'une demande d'examen au cas par cas spécifique.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est implanté dans un environnement urbain anthropisé, il aura donc une faible incidence sur l'environnement.

Les enjeux environnementaux du secteur ont été intégrés dès le début des études de conception, afin d'éviter les principaux enjeux environnementaux et mettre en place les mesures de réduction des impacts potentiels du projet sur l'environnement (gestion des eaux pluviales, gestion des déchets, prise en compte du risque d'inondation...). Ainsi, les incidences résiduelles du projet sur l'environnement sont jugées négligeables, voire positives au regard de la nature du projet qui permettra de réduire l'utilisation de la voiture à la faveur des modes actifs. Dès lors il est estimé que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Cartographies des enjeux environnementaux.	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom SACCO

Prénom Cécile

Qualité du signataire Directrice adjointe Direction Maîtrise d'Ouvrage Urbaine

À Lyon

Fait le 01/12/2023



Signature du (des) demandeur(s)